

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-550547

45917

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

8644

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Hamuddine Lahcen

Date de naissance :

25/05/71

Adresse :

231, Rond Point Riad Al Anania May Choufia
Ain Chock Casablanca

Tél. :

06 59 79 16 84

Total des frais engagés :

836,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Sofia Othmani
Gynécologue- Obstétricienne
Bd El Qods Riad El Qods, GH2
2e Etage, Appart 12, Ain Chock
Casablanca - Tél. 05 22 50 50 71

Date de consultation :

07/10/2020

Nom et prénom du malade :

NAJID HASNAA

Lien de parenté :

Lui-même

Comptoir

Age : 43
Embarqué

Nature de la maladie :

Gynécologie Obstétrique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 07/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :



Docteur Sofia Ot

Spécialiste en gynécologie obstétrique et



الدك

أخصائية

- خريجة

- طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي بمايوركا (إسبانيا)

- طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد (دار البيضاء)

- عضوة بالجمعية الإسبانية لأمراض النساء والتوليد والعمق

- عضوة بالمعهد الدولي للأبحاث الطبية

- Diplômée de la faculté de médecine de Santander (Espagne)

- Ancien médecin au CHU de Palma de Majorque (Espagne)

- Ancien médecin au CHU Ibn Rochd (Casablanca)

- Membre de l'association espagnole de gynécologie obstétrique et reproduction

- Membre de l'institut International Street Medicine Institute



Casablanca, le : 07/10/2023

71^{me} - qads cefol
1 comprené le nettoy.



60^{me} x3
60 - Ferplex B stamp le nettoy
(3 boîtes)



91,00
en colis Compris.
2 compres netti et faire

99,00
- Deux do SV compris netti.



Angle bd Alqods et bd de Haifa, résidence Riad Alqods GH2, Etage 2, Appart 12, Ain Chock - Casablanca
(en face écoles Bab Andalousse et Al Anjal)

ملتقى شارع القدس و شارع حيفا، إقامة رياض القدس GH2، الطابق 2، شقة 12، عين الشق - الدار البيضاء
(أمام مدرسة باب الأنجلس و معهد الأنجلز)



05 22 50 50 71



Docothmani@gmail.com

- Ultigestan



toute le soir



~~Dr Sofia Othmani
Gynécologue - Obstétricienne
Bd El Qods Riad El Qods, GH2
2e Etage, Appt 12, Ain Chock
Casablanca - Tél: 05 22 50 50 71~~

Yodocefol®

Iode 200 µg / Acide folique 400 µg / Vitamine B₁₂ 2 µg

28 comprimés / Voie orale

001VX

ایتھر جیستان
برو جیسترن
200 مان

Détente
Laboratoires
Besins 1
3, rue d'
75003 Paris
(France)
Fabricar
Laboratoires
Besins 1
13, rue
92120
Besins
Belgium

LOT 191742
EXP 07/2022
PPV 99.00DH

F.TRENKA

Lot:

3599A

EXP:

09.2024

PPV:

11.00DH

91.00

9900102

Distribué par Promopharm S.A.

P.P.V. : 95DH/100

15 CAPSULES

UTROGESTAN 200 mg.